SYNGOF
Syndicat National des Gynécologues Obstétriciens de France

Alors que le malaise médical est très bien cerné depuis des années, le «Ségur de la Santé» ne saurait être une énième concertation sans mandat de négociation…

Le manque d'attractivité des carrières hospitalières touche la gynécologie obstétrique, 25% des postes étant vacants. Les raisons sont connues depuis de nombreuses années :

- **RÉMUNERATION en constante diminution** (baisse de 30% du pouvoir d'achat des Praticiens Hospitaliers en trente ans, de 14% ces dix dernières années), classée au 22ème rang sur 26 pays de l'OCDE, déconnectée du niveau de compétences et de responsabilités et avec sous paiement des gardes et astreintes ;

- **GOUVERNANCE administrative** ayant le pouvoir de passer outre les arguments médicaux et déontologiques qui devraient dicter le « Projet Médical Commun» de territoire : ceci est particulièrement grave dans le domaine de la périnatalité, sujet politique sensible **où les enjeux électoraux peuvent conduire à maintenir «coûte que coûte» des maternités dangereuses**. Les Gynécologues Obstétriciens défendent le droit d'exercer dans des maternités aux équipes de gynécologie obstétrique, d'anesthésie réanimation et de pédiatrie complètes et stables, garantes de la sécurité des mères et des enfants.

Les praticiens de terrain que nous sommes, chaque jour au service des usagers, n'en peuvent plus d'éternelles discussions sans issue, faute de réelle volonté et surtout de moyens conséquents de NÉGOCIATION.

Le SYNGOF souligne qu'il y a URGENCE à répondre aux demandes claires des Gynécologies Obstétriciens hospitaliers et de leurs intersyndicales Avenir Hospitalier et Action Praticien Hôpital concernant l'organisation des soins et la juste reconnaissance de leur exercice.

A défaut d'avancées significatives et rapides, **la mobilisation de toute notre profession**

serait légitime et nécessaire.